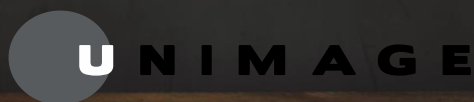


Un uniforme scolaire à votre image...



Réponses aux questions fréquentes

Les souliers vendus chez Unimage sont-ils obligatoires ?	Le port des souliers de la collection d'Unimage est obligatoire. Les dérogations sont exceptionnelles et doivent être justifiées et approuvées au préalable par la direction du Collège.
Les souliers garçons sont-ils tolérés pour les filles ?	Non. Les garçons et les filles doivent choisir et porter les souliers issus de leur collection respective.
Quelle est la longueur permise pour la jupe ?	La longueur de la jupe ou de la robe ne doit pas être plus courte que 10 cm au-dessus du genou.
Quelle est la fréquence des cours d'éducation physique ?	La majorité des élèves ont 2 cours d'éducation physique et à la santé par cycle de 9 jours.
Les vêtements extérieurs d'éducation physique sont-ils obligatoires ?	Pour les cours d'éducation physique et à la santé, les élèves doivent porter les vêtements de la collection prévus à cet effet. À noter que les vêtements à l'effigie des Empereurs sont également permis. Toutefois, lorsque les activités se déroulent à l'extérieur, les élèves peuvent porter un survêtement de leur choix.
Le port du bermuda est-il permis toute l'année ?	Le port du bermuda est permis entre le 1 ^{er} avril et le 31 octobre.
Le sarrau est-il obligatoire ?	Pour des raisons de sécurité, dans le cadre du cours de sciences, le port du sarrau est obligatoire en tout temps ainsi que les lunettes de sécurité lorsque requises.

Pour toute autre question, n'hésitez pas à vous référer à un commis.